



INTERREG Allemagne
-Danemark

Region Sønderjylland
-Schleswig

Mer du Nord

50 km



Amot © Mission Opérationnelle Transfrontalière 2015

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Danemark - Allemagne

COMPARAISON DES CONDITIONS CADRES

Les conditions cadres ne diffèrent pas de manière significative entre l'Allemagne et le Danemark. L'impôt sur les sociétés s'élève à 25 % au Danemark, contre 15 % en Allemagne, auquel il faut néanmoins ajouter la taxe sur les activités industrielles et commerciales (*Gewerbesteuer*) d'environ 15 % également, ce qui rééquilibre les niveaux de pression fiscale sur les entreprises. Le coût horaire du travail est en revanche presque deux fois plus élevé côté danois, les salaires y étant généralement majorés de l'ordre de 20 % (voire davantage selon les branches). En contrepartie, la législation du travail est plus flexible.

Concernant le coût de l'immobilier, celui-ci est plus important au Danemark du fait d'une disponibilité foncière plus réduite. Les villes allemandes situées à la frontière, telles que Flensburg, s'avèrent alors particulièrement intéressantes pour l'implantation d'entreprises souhaitant développer leurs activités sur les deux marchés. De nombreuses entreprises danoises privilégient d'ailleurs le versant allemand pour se rapprocher de la métropole hambourgeoise.

En matière de cadre général pour les affaires, les investisseurs tendent à considérer le système allemand comme trop bureaucratique, de nombreuses démarches devant être sanctionnées par des actes réglementaires et notariés. Le Danemark se montre sur ce point beaucoup moins exigeant, ce qui facilite les transactions.